



APPEL À PROJET

**Conception et accompagnement des ateliers
participatifs à destination des strasbourgeois pour
leur participation au défilé
du Carnaval de Strasbourg 2026**

Table des matières

I.	CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS	3
II.	NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES.....	3
1.	L’objectif de l’appel à projet.....	3
III.	MODALITES PRATIQUES	4
1.	Date, lieu et heures	4
2.	Modalités d’accès du public	4
IV.	ENGAGEMENTS DES PARTIES	5
1.	Engagements de la ville	5
	La Ville de Strasbourg prend à sa charge :	5
2.	Engagements du porteur de projet.....	5
V.	SECURITE / SITUATION SANITAIRE	5
VI.	CALENDRIER DE L’APPEL À PROJET.....	5
VII.	ANNULATION.....	6
1.	Annulation des ateliers en amont de la cavalcade.....	6
2.	Annulation de la représentation lors de la cavalcade	6
3.	Modalités de notification	6
VIII.	BUDGET	6
IX.	CRITERES D’ATTRIBUTION DU MARCHE	7
1.	Critères d’évaluation	7
2.	Possibilité de présenter un projet collectif	7
X.	DOSSIER DE CANDIDATURE	7

I. CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Depuis toujours, le carnaval est l'un des rites accompagnant l'arrivée du printemps pour chasser l'hiver. Proche de l'équinoxe, il est à la jonction entre la fin de l'hiver et l'arrivée des beaux jours. Pour chasser les températures froides et sa météo morose, le carnaval de Strasbourg est **un moment festif qui permet aux participants de sortir, faire du bruit et profiter de la convivialité ambiante**. C'est aussi le **premier évènement qui permet aux strasbourgeois de se réunir sur l'espace public**.

Pour l'édition 2026, le Carnaval de la Ville de Strasbourg se déroulera sous forme de cavalcade. Celle-ci aura lieu le **dimanche 29 mars 2026**.

Le thème retenu pour l'édition 2026 du Carnaval de Strasbourg est celui des **animaux fantastiques et légendaires**. Cette thématique s'inspire des mythes et légendes des cinq continents (sirènes, dragons, phénix, chimères, Pégase, monstres légendaires, etc.) et invite le public à plonger dans un univers merveilleux, empreint de magie et d'imaginaire.

La Ville de Strasbourg souhaite faire de ce week-end un moment familial et festif, avec une **déambulation colorée et rythmée d'animations participatives dans le centre-ville**.

Les Strasbourgeois seront invités à s'inscrire pour devenir acteur du cortège et donc intégrer directement la cavalcade. Afin d'augmenter positivement leur expérience, la Ville de Strasbourg souhaite leur proposer en amont des ateliers afin de se préparer à la cavalcade (chorégraphie, chant, percussions, construction de structures etc...).

L'objet de cet appel à projets est de sélectionner un prestataire en charge de créer et d'encadrer des ateliers participatifs qui se tiendront sur plusieurs jours (minimum 2 jours distincts) à destination du public strasbourgeois dans le but de préparer les strasbourgeois à intégrer la cavalcade du carnaval de Strasbourg 2026.

II. NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES

1. L'objectif de l'appel à projet

Le présent appel à projet a pour objectif de sélectionner un prestataire chargé de concevoir, coordonner et encadrer des ateliers participatifs à destination du public strasbourgeois, dans le but de préparer les habitants à leur participation à la cavalcade du carnaval de Strasbourg le **29 mars 2026**.

Les propositions attendues doivent comprendre :

1) Des ateliers participatifs de préparation à la cavalcade

- Ces ateliers se tiendront lors des **2 samedis ou dimanches précédant le défilé** (donc sur les weekends du 14 et 15.03 ou 21 et 22.03)
- À destination d'un **public familial et à partir de 7 ans** ;
- Dans le but de **participer au développement d'une ambiance carnavalesque** et d'un lâcher prise sociétal le temps d'un week-end ;
- Ceux-ci doivent s'inscrire dans le projet global du carnaval et dans le **respect de la thématique**.

2) L'encadrement de ces ateliers en continu

3) L'encadrement des strasbourgeois lors de la cavalcade

III. MODALITES PRATIQUES

1. Date, lieu et heures

Les ateliers se dérouleront lors des samedis ou dimanches précédant la cavalcade (14 ou 15 et 21 ou 22 mars 2026), ainsi que le jour de la manifestation de Carnaval le 29.03.26, soit un total de trois dates.

Ils pourront se tenir dans une salle municipale mise à disposition par la Ville de Strasbourg, sous réserve des contraintes techniques, réglementaires et de disponibilité des équipements.

À titre subsidiaire et si les conditions ne permettent pas l'utilisation de salles municipales, les ateliers pourront se dérouler au sein des structures proposées par le candidat, lesquelles devront alors répondre à l'ensemble des exigences réglementaires applicables à l'accueil du public, à la réalisation du projet, ainsi qu'aux conditions d'encadrement et aux normes en vigueur.

La mise à disposition de salles municipales ne constitue pas un engagement contractuel de la Ville de Strasbourg et reste conditionnée aux nécessités du service et aux contraintes d'organisation.

Le prestataire et son équipe, devront être présents pour l'accompagnement des Strasbourgeois le **dimanche 29 mars** à minima à **partir de 13h et jusqu'à 17h** (horaires approximatifs).

2. Modalités d'accès du public

Les activités et animations seront proposées **gratuitement suite à inscription.**

Les ateliers participatifs devront être conçus de manière autonome et non cumulative, afin de permettre aux Strasbourgeoises et Strasbourgeois de participer à un ou plusieurs ateliers, sans obligation de présence sur l'ensemble des dates proposées.

Les ateliers seront ouverts à un public à **partir de 7ans. Les enfants mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable.**

Chaque atelier devra être conçu pour s'inscrire dans un contexte de forte fréquentation du site, avec une ouverture au public pouvant atteindre environ 150 personnes sur l'ensemble de l'espace concerné.

Chaque atelier devra permettre l'accueil d'un minimum de 15 participants simultanément.

L'encadrement des ateliers participatifs devra être dimensionné de manière professionnelle, suffisante et adaptée aux flux de public attendus, et conforme aux règles d'encadrement et de sécurité applicables à l'accueil du public.

Le prestataire devra démontrer sa capacité à anticiper, gérer et sécuriser des flux importants de participants et de visiteurs, afin de garantir à tout moment la sécurité du public, la fluidité des circulations et la qualité des conditions d'animation.

IV. ENGAGEMENTS DES PARTIES

1. Engagements de la ville

La Ville de Strasbourg prend à sa charge :

- Mise en place de point d'étape et de validation avec le porteur de projets ;
- Mise en place d'une campagne de communication via le service communication de la Ville ;
- Gestion des inscriptions des strasbourgeois aux ateliers ;
- La sécurisation du cortège ;

2. Engagements du porteur de projet

Le prestataire s'engage à assurer :

- la prise en charge de l'ensemble des frais nécessaires à la bonne réalisation du projet et à l'intervention des animateurs et intervenants ;
- La conception et la coordination de la programmation des ateliers participatifs ;
- La mobilisation d'un personnel qualifié, en nombre suffisant, pour l'organisation, l'animation et l'encadrement des ateliers et des Strasbourgeois dans le cortège, dans le respect des règles d'encadrement et de sécurité applicable
- La participation aux points d'étapes et de validation instaurés par la Ville ;
- Les assurances adéquates.
- La conception pédagogique et artistique des ateliers ;
- L'encadrement des publics et des équipes d'animation ;
- La fourniture, l'installation et la gestion du matériel nécessaire à la tenue des ateliers ;
- La coordination générale du dispositif ;
- Un lieu pour accueillir les participants ;

V. SECURITE / SITUATION SANITAIRE

Le prestataire s'engage à instruire les personnels placés sous leur autorité et travaillant sur site, des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celle des autres personnes présentes ; à cet effet, les informations et instructions leur seront données en ce qui concerne notamment les conditions de circulation et les dispositions à prendre en cas d'accident et de sinistre.

Toutes les mesures de sécurité devront être prises pour éviter de porter atteinte au public. Le titulaire prendra toutes les dispositions nécessaires, réglementaires ou édictées par la Ville de Strasbourg pour assurer la sécurité et la protection du personnel, des espaces et des installations pendant ses interventions.

Le titulaire du marché devra transmettre à la collectivité une copie de son assurance risques matériels avant le début des ateliers.

VI. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

La Ville de Strasbourg se doit d'assurer la transparence et l'équité tout au long de ce présent appel à projets. Celui-ci se déroule en 3 étapes :

- **1ère étape** : publication et diffusion de l'appel à projets en vue d'un dépôt des offres jusqu'au 18/02/2026 à 00h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « **APPEL À PROJETS – ATELIERS PARTICIPATIFS CARNAVAL 2026** » à : <mailto:marie.novali@strasbourg.eu>
- **2ème étape** : sélection du candidat par la Ville de Strasbourg sur la base de l'ensemble des critères cités et sur la bonne cohérence du projet le **23/02/2026**.
- **3ème étape** : contractualisation par la conclusion d'une convention, via la signature du devis fourni avec les prestataires dont l'offre aura été retenue. Le paiement de la prestation aura lieu après la réalisation de celle-ci, sur la base d'une facture saisie dans le logiciel Chorus Pro.

VII. ANNULATION

Les conditions d'annulation s'appliquent distinctement aux **ateliers organisés en amont de la cavalcade** et à la **représentation ou intervention artistique prévue le jour de la cavalcade**, chaque volet étant considéré comme une phase autonome du projet.

1. Annulation des ateliers en amont de la cavalcade

En cas d'annulation des ateliers, le **début du projet** est entendu comme le démarrage du **premier atelier programmé**.

- Si l'annulation intervient jusqu'à **48 heures avant le début des ateliers**, la collectivité s'engage à rembourser les **frais réellement engagés** par le prestataire, sur présentation de justificatifs.
- Si l'annulation intervient **moins de 48 heures avant le début des ateliers**, la **totalité des sommes prévues pour les ateliers annulés** sera versée au prestataire.

Les ateliers pourront faire l'objet d'une annulation ou d'un report indépendamment de la tenue de la cavalcade, selon les mêmes conditions.

2. Annulation de la représentation lors de la cavalcade

En cas d'annulation de la représentation ou de l'intervention artistique prévue lors de la cavalcade :

- Si l'annulation intervient jusqu'à **48 heures avant la date de la cavalcade**, la collectivité s'engage à rembourser les **frais réellement engagés**, sur présentation de justificatifs.
- Si l'annulation intervient **moins de 48 heures avant la cavalcade**, la **totalité des sommes prévues pour la prestation** sera versée au prestataire.

3. Modalités de notification

Toute annulation fera l'objet d'une **notification écrite** adressée au prestataire.

VIII. BUDGET

L'apport financier de la collectivité sera d'un montant estimatif maximal de 5 000€ TTC selon la nature du projet proposé.

IX. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

1. Critères d'évaluation

Afin de départager les candidatures, les projets seront évalués selon les critères de sélection suivants :

1- L'adéquation entre la proposition et le budget	10%
2- Respect du thème carnavalesque et des objectifs	20%
3- Adéquation des différents ateliers	50%
4- L'adéquation entre les frais engagés et la proposition	10%

2. Possibilité de présenter un projet collectif

Pour ce faire, il y a la possibilité de présenter une offre collective. Les porteurs de projet devront dans ce cas établir une liste des différents partenaires avec lesquels ils souhaitent s'associer pour la réalisation de leur prestation.

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

La réponse à cet appel à projet se fait uniquement par retour d'un dossier de présentation qui devra être envoyé à la collectivité au format électronique (PDF) et en langue française, comprenant :

1. Le descriptif détaillé des propositions attendues ainsi que les conditions techniques de réalisation pour s'assurer la conformité du projet
2. **Tout document promotionnel ou programme présentant votre structure ;**
3. **Un budget prévisionnel détaillé de l'opération en dissociant d'une part les ateliers et d'autre part la réalisation attendue lors de la cavalcade ;**
4. Dans le cas où le porteur est une association, **la copie des statuts du certificat d'inscription au tribunal judiciaire ;**
5. **Une attestation d'assurance** responsabilité civile ;
6. **La liste des partenaires associatifs ou autres** avec lesquels le porteur de projet souhaiterait présenter son projet et réaliser la prestation ;
7. Tout document que le candidat jugera utile pour la bonne compréhension du projet ;

Le dossier est à transmettre avant le 18/02/2026 à 00h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « ATELIERS PARTICIPATIFS CARNAVAL 2026 » à : marie.novali@strasbourg.eu

Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à : marie.novali@strasbourg.eu